CONSULAT GENERAL DE FRANCE A TORONTO

2 BLOOR STREET EAST SUITE 2200
TORONTO ONTARIO M4W1A8 TEL 1.416.847
1886

Téléphone : 416 847 1886

le 11 mai 2015

Procès-verbal du 1er Conseil Consulaire des Bourses scolaires 2016/2017

Le 1er conseil consulaire des bourses s'est tenu le 26 avril 2016 dans les locaux du Consulat Général de France à Toronto.

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. TROUYET Marc, Consul Général, Président
- Mme WATKINS Francine, Conseillère consulaire, Vice-présidente
- M. CORMIER Marc, Conseiller consulaire

Membre désigné :

- Mme Gillian JAZZAR, Représentante des parents d'élèves, APE LFT
- M. MAIZIA Boualem, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du LFT
- Mme Selma TOPARK, représentant du Conseiller culturel, Attaché de coopération éducative
- M. MATTHIEU Dominique, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, Enseignant LFT
- M. Gérard POUPEE, Représentant de Français du Monde à Toronto

Experts :

- M. FOULQUIE Yann, Consul-adjoint, Chef de chancellerie
- Mme LAGOURGUE Chantal, Gestionnaire du Lycée Français de Toronto
- Mme MAJSTOROVIC Alexandra, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Absents :

- M. ARMENGAU Philippe, Conseiller consulaire
- M. BRIGNOLI Dan, Conseiller consulaire

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,

- Liste des demandes

Première partie avant examen des dossiers individuels

Le conseil consulaire des bourses 1ère période s'est ouvert le 26 avril 2016 à 17h00 sous la présidence du Consul Général, dans les locaux du Consulat Général de France à Toronto.
En ouverture, le président a rappelé la confidentialité des débats. M. Yann FOULQUIE, Consul adjoint, Chef de chancellerie, a été désigné secrétaire. Le président a appelé l'attention des participants sur l'organisation du conseil consulaire des bourses (CCB). Les dossiers de demandes de bourses, examinés jusqu'en 2013 par deux commissions locales des bourses (CLB) sont maintenant étudiés par un seul conseil consulaire, des ajustements seront nécessaires pour trouver une organisation adaptée au conseil consulaire des bourses. S'agissant du cadre de fonctionnement du conseil consulaire des bourses, des précisions ont été apportées par l'AEFE, notamment sur la gestion des crédits disponibles. Il a été confirmé que les deux enveloppes de Toronto et d'Ottawa sont bien séparées.
Au sujet du seuil de 250000€ pour le patrimoine immobilier, il a bien été noté qu'il s'agissait d'un seuil maximum proposé par l'AEFE.
Une visite à domicile a eu lieu et donné lieu à un rapport.

Examen des dossiers individuels

Les propositions ont été acceptées dans leur ensemble. Quatre dossiers ont fait l'objet d'une réévaluation de la quotité de bourse.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Le conseil consulaire s'est terminé à 18h45.